

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 17 novembre 2025 à 16 h, en visioconférence.

PRÉSENCES :

Beauchemin Jean-François	Gariépy Isabelle	Lévesque Karine
Bilodeau Cynthia	Gaudreau Mélanie	Malouin Claudine
Bourgon Julie	Gauthier Evelyne	Ménard Julie
Brossoit Kathleen	Hébert Geneviève	Pilon Karine
Chagnon Julie	Lapointe Amélie	Plourde Véronique
Clavel Mélanie	Lapointe Katia	Rinfret-Lemire Estelle
Cypihot-Tremblay Gabrielle	Latreille Guylaine	Samson Mélanie
Desjardins Sabrina	Lefebvre Andrée-Ève	Thivierge Vincent
Dubé Sylvette	Lemieux Nadia	
Gabriele Karine	Lévesque Claude Marie	

ORDRE DU JOUR :

1.	RAPPEL DES RÈGLES ET FONCTIONNEMENT POUR LES ASSEMBLÉES EN VISIOCONFÉRENCE	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2025 ET SUIVIS.....	2
4.	CHANTIER <i>EN ACTION POUR L'ÉDUCATION</i> – ADOPTION DES ORIENTATIONS	2
5.	SÉQUENCE D'IDENTIFICATION EHDA.....	3
6.	CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027.....	3
7.	VIDÉO ZOOM SUR LA CSQ	4
8.	PROJET DE LOI 3 (PL3) ET MANIFESTATION DU 29 NOVEMBRE 2025	4
9.	CAMPAGNE ÉQUITÉ SALARIALE	5
10.	SOUS-COMITÉ RÉVISION DES FORMULAIRES DE DEMANDE DE SERVICES	5
11.	COMITÉ ACTES : À L'ARRÊT, JE COUPE LE MOTEUR.....	5
12.	VARIA.....	5
13.	QUESTIONS DIVERSES.....	5

1. RAPPEL DES RÈGLES ET FONCTIONNEMENT POUR LES ASSEMBLÉES EN VISIOCONFÉRENCE

La présidente d'assemblée rappelle les règles et fonctionnement pour les assemblées en visioconférence.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Jean-François Beauchemin :

A2526-CD-DEC-18

**Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout
suivant au point varia :**
a) Francisation.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2025 ET SUIVIS

Proposé par Karine Pilon,
Appuyé par Sylvette Dubé :

A2526-CD-DEC-19 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 20 octobre 2025 tel que présenté.

Suivis :

3.1. Retour sur l'assemblée générale du 7 novembre 2025

La présidente souligne la belle participation à l'assemblée générale et surtout remercie l'aide apportée des différentes personnes déléguées.

Nous attirons l'attention des membres sur le fait que le SERV a reçu 140 inscriptions, mais selon la liste des signatures à l'assemblée générale du 7 novembre 2025, seulement 112 membres se sont présentés pour le souper. À cinquante-cinq dollars (55 \$) le repas, cela représente une somme de mille-cinq-cent-quarante dollars (1 540 \$) déboursée en trop. Une enseignante se questionne s'il est possible de maintenir le bar ouvert durant l'assemblée. Plusieurs personnes présentes auraient souhaité avoir accès au bar. Le comité exécutif analysera le tout également en fonction des réponses du sondage envoyé aux personnes présentes.

3.2. Problématique CAR

Le syndicat a de nombreux échanges au sujet du système CAR avec les personnes suppléantes ainsi qu'avec le centre. Ce point a aussi été traité au dernier comité de relation de travail (CRT).

Le centre a modifié les paramètres afin que les personnes suppléantes aient accès à davantage de tâches, mais la nouvelle problématique est que les personnes suppléantes reçoivent plus d'une quinzaine d'appels et/ou textos par soir, ce qui représente un appel et/ou message par tâche. Cependant, pour faire un choix éclairé, elles doivent ouvrir chacune des tâches.

Le centre partage nos insatisfactions, qui semblent être causées par un changement de la personne-ressource aux États-Unis, et il songe très sérieusement à changer de logiciel. Il nous tiendra informés des développements. Nous avons réitéré l'urgence d'agir.

4. CHANTIER EN ACTION POUR L'ÉDUCATION – ADOPTION DES ORIENTATIONS

À l'aide du document A2526-CD-14, les résultats de la première phase de consultation du chantier *En action pour l'Éducation* sont présentés. Cette première étape de consultation ne portait pas sur les conditions de travail, mais sur une réflexion pour remettre l'enfant au cœur de nos choix. La deuxième phase de consultation portera sur les élèves HDAA, la FGA et la FP.

Cinq-mille-sept-cent-cinq (5 705) réponses ont été reçues sur vingt-neuf jours de consultation. Mille-deux-cent-soixante-douze (1 272) personnes ont laissé des commentaires au nombre de deux-mille-deux-cent-trente-neuf (2 239). Ces commentaires ont été analysés.

Ce sont les premiers résultats de la phase de consultation. La seconde phase sera lancée en décembre.

5. **SÉQUENCE D'IDENTIFICATION EHDA**

Le document A2526-CD-15 est présenté aux personnes déléguées. La séquence d'identification EHDA a été bonifiée en y incluant les liens vers les formulaires à remplir.

Le document A2425-CD-27 - *Dispositions relatives aux élèves à risques ou aux élèves en difficulté d'apprentissage ou ayant un trouble du comportement* a été déposé dans les documents de la présente assemblée sur l'extranet à titre de document de référence.

6. **CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027**

Considérant que les calendriers ont été adoptés le 12 décembre 2023 sur une base triennale (8-4.02.01) et que le Jeudi saint doit être une journée de congé (8-4.02.08), si le 200 jours de l'année scolaire est respecté (8-4.02.09), le comité exécutif recommande à l'assemblée des personnes déléguées les modifications suivantes :

- Que le Jeudi saint soit une journée de congé afin de respecter la clause 8-4.02.08 de la convention locale;
- Que la journée du 30 juin devienne une journée pédagogique;
- Que le 7 mai soit une journée pédagogique régulière.

L'exécutif propose à l'assemblée des personnes déléguées les modifications suivantes pour adoption :

- Que le Jeudi saint soit une journée de congé afin de respecter la clause 8-4.02.08 de la convention locale;
- Que la journée du 30 juin devienne une journée pédagogique;
- Que le 7 mai soit une journée pédagogique régulière.

Proposé par Vincent Thivierge,
Appuyé par Karine Lévesque :

A2526-CD-DEC-20 **Il est adopté à majorité** que le Jeudi saint soit une journée de congé afin de respecter la clause 8-4.02.08 de la convention locale, que la journée du 30 juin devienne une journée pédagogique et que le 7 mai soit une journée pédagogique régulière.

Contreproposition Dubé à la proposition principale

- Que le Jeudi saint soit une journée de congé afin de respecter la clause 8-4.02.08 de la convention locale;
- Que la journée du 30 juin devienne une journée pédagogique;
- De maintenir le 30 mars en journée pédagogique;
- Que le 7 mai soit une journée de classe.

Proposé Sylvette Dubé,
Appuyé Andrée-Ève Lefebvre :

A2526-CD-DEC-21 **Il est rejeté à majorité** que le Jeudi saint soit une journée de congé afin de respecter la clause 8-4.02.08 de la convention locale, que la journée du 30 juin devienne une journée pédagogique, de maintenir le 30 mars en journée pédagogique et que le 7 mai soit une journée de classe.

Amendement Cypihot-Tremblay à la proposition Dubé

Ajouter le tiret suivant :

- Que le 23 avril soit une journée pédagogique régulière.

Proposé par Gabrielle Cypihot-Tremblay

Appuyé Estelle Rinfret-Lemire

A2526-CD-DEC-22

Il est adopté à majorité d'amendé la proposition Dubé et que le 23 avril soit une journée pédagogique régulière.

Seconde contreproposition Gabriele à la proposition principale

- Que le Jeudi saint soit une journée de congé afin de respecter la clause 8-4.02.08 de la convention locale;
- Que la journée du 30 juin devienne une journée pédagogique;
- Maintenir le 30 mars en journée pédagogique flottante;
- Que le 23 avril soit une journée de classe;
- Que le 7 mai soit une journée pédagogique régulière.

Proposé par Karine Gabriele,

Appuyé par Sabrina Desjardins :

A2526-CD-DEC-23

Il est rejeté à l'unanimité que le Jeudi saint soit une journée de congé afin de respecter la clause 8-4.02.08 de la convention locale, que la journée du 30 juin devienne une journée pédagogique, de maintenir le 30 mars en journée pédagogique flottante, que le 23 avril soit une journée de classe et que le 7 mai soit une journée pédagogique régulière.

Kathleen Brossoit, personne déléguée à l'école des Orioles, quitte la rencontre à 17 h.

7. VIDÉO ZOOM SUR LA CSQ

Nous visionnons la vidéo Zoom sur la CSQ d'octobre 2025. Par souci de droits d'auteur, le lien de la compilation de la vidéo ne peut être inscrit au procès-verbal.

8. PROJET DE LOI 3 (PL3) ET MANIFESTATION DU 29 NOVEMBRE 2025

Le projet de loi n° 3 du gouvernement du Québec représente une atteinte directe à l'autonomie syndicale. Sous prétexte de transparence, il impose des contraintes bureaucratiques qui alourdissent la gestion et fragilisent la capacité des syndicats à défendre efficacement leurs membres. L'obligation de distinguer les cotisations et de soumettre certaines dépenses à des votes spécifiques risque de limiter les actions sociales et politiques essentielles à la protection des droits des travailleurs.

En imposant des règles uniformes, le gouvernement réduit la liberté d'organisation et crée un précédent dangereux pour la démocratie syndicale. Ce projet ne vise pas à améliorer la gouvernance, mais à affaiblir le pouvoir collectif des travailleuses et travailleurs.

En ce sens, les membres du syndicat, leur famille et amis sont invités à se joindre au grand rassemblement public du 29 novembre 2025 à Montréal où nous marcherons en intersyndical dès 13 h 30 à la Place du Canada. La nouvelle date limite d'inscription est le **23 novembre 2025**. L'option du train de banlieue est aussi offerte avec facture et photo à la manifestation à l'appui. Voici le lien pour l'inscription : <https://lacsq.limesurvey.net/758723?lang=fr>

9. CAMPAGNE ÉQUITÉ SALARIALE

Une campagne sur l'équité salariale sera prochainement lancée par la CSQ. Farah Alibay sera notre ambassadrice inspirante pour une campagne qui veut sortir des codes institutionnels et rejoindre un public large. Nous la verrons dans les médias, avec la vidéo de lancement au côté du président de la CSQ, Éric Gingras.

De plus, quatre courtes vidéos (un par thématique) seront présentées par Marina Bastarache et Pascale Marineau, qui choisissent le sujet qui les interpelle le plus afin de le présenter avec authenticité et proximité.

- L'objectif de la loi;
- La discrimination systémique;
- Emplois féminins vs masculins;
- Les obligations des employeurs.

D'autres informations de la campagne seront déployées, dont celles du matériel de la mobilisation terrain, et un carrousel informatif sur l'application *MaCSQ*.

Evelyne Gauthier, personne déléguée à l'école François-Perrot, quitte la rencontre à 17 h 45.

10. SOUS-COMITÉ RÉVISION DES FORMULAIRES DE DEMANDE DE SERVICES

Il y aura un sous-comité pour revoir les formulaires de demande de services. Julie Ménard sera du sous-comité à titre d'enseignante orthopédagogue ainsi que Katia Lapointe, membre de l'exécutif. Il y aura deux rencontres en après-midi. Le syndicat sollicite les personnes déléguées afin de compléter le sous-comité d'un enseignant titulaire de classe régulière. S'il y a plusieurs personnes déléguées intéressées, il y aura un tirage au sort d'effectué. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur nom auprès d'Isabelle Gariépy à presidence@servaudreuil.net avant le lundi 24 novembre 2025.

11. COMITÉ ACTES : À L'ARRÊT, JE COUPE LE MOTEUR

Point reporté à notre prochaine rencontre en présentiel.

12. VARIA

- Francisation** : La présidente a reçu un appel du président de la FSE, Monsieur Richard Bergevin. Il a mentionné qu'il a eu de beaux échanges avec les membres lors de l'assemblée générale. Il a pu constater que l'enjeu de la francisation est préoccupant au sein de notre centre de services. Il souhaitait informer les membres que Nadine Bédard-Saint-Pierre a rencontré le commissaire à la langue française et lui a fait part de ce constat. Il y aura un suivi de fait prochainement. Il a aussi nommé que lors de la rencontre avec la ministre LeBel le 26 novembre prochain, l'un des sujets qu'il abordera sera le défi de la francisation.

13. QUESTIONS DIVERSES

- 13.1. Critères pour déterminer les écoles à besoins absolus** : c'est lors du CGP du lundi 17 novembre en matinée que le centre a clairement nommé aux membres du comité les critères pour déterminer les écoles à « impacts renforcés ». Depuis quelques années, le centre a retenu cinq écoles à impacts renforcés, dont quatre écoles préscolaire/primaire. Les critères retenus par le centre sont les suivants :

- Processus d'analyse/taux de réussite des élèves;
- Besoins des professionnels dans les écoles;
- Le Tableur : suivre les interventions de degrés 2 et 3;
- Historique de déploiement d'Étincelles et Phénix.

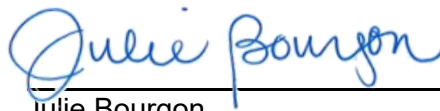
13.2. Libération pour plan d'intervention

Un membre se questionne sur les modalités pour les plans d'interventions. Il est rappelé qu'il y a un tableau pour la répartition des sommes pour les libérations. Un rappel est fait pour mentionner qu'il y a du temps reconnu à la tâche de tous. Il est important de dépenser les sommes qui sont allouées. Il n'y a pas de ligne de conduite à suivre en lien avec le temps accordé par plan d'intervention. Le temps utilisé relié à chacun des plans d'intervention varie d'une école à l'autre. Pour l'élaboration d'un PI, environ trois rencontres sont nécessaires au courant d'une année scolaire. Chaque école gère à sa façon. Le syndicat rappelle que c'est l'équipe du plan d'intervention qui est responsable, donc tout ne doit pas reposer uniquement sur les épaules de l'enseignant.e titulaire. Si le temps reconnu à l'annexe A de l'enseignant.e est insuffisant, il y a possibilité de le mentionner à la direction et de faire appel à l'annexe 72 afin d'être rémunéré.

Levée de l'assemblée à 18 h 17.



Isabelle Gariépy
Présidente



Julie Bourgon
Vice-présidente au secrétariat